

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ARIEGE
SPECIAL N°1 janvier 2011

09

**Document consultable en intégralité
à la préfecture de l'Ariège
MISSION DE LA COORDINATION
INTERMINISTERIELLE**

ou sur le site Internet de la préfecture
www.ariège.gouv.fr

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ARIÈGE
SPÉCIAL JANVIER 2011 N°1**



Mis en ligne le 06/01/2011

Site Internet : www.ariège.gouv.fr

CERTIFIÉ CONFORME

***P/Le préfet et par délégation
Le chef de la mission de la coordination
interministérielle***

Signé : Edith IZQUIERDO

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPÉCIAL N°1 JANVIER 2011

SOMMAIRE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

Coordination interministérielle

- Arrêté préfectoral portant désignation d'un expert pour le contrôle des épreuves d'appareils à pression de gaz (05/01/2011)

CONCOURS

- Avis de concours externe sur titres pour le recrutement d'un maître ouvrier – centrale thermique – Centre Hospitalier Gérard Marchant à Toulouse.



PRÉFET DE L'ARIEGE

Mission de la coordination
interministérielle

Arrêté préfectoral
portant désignation d'un expert pour le
contrôle des épreuves d'appareils à pression de gaz

LE PRÉFET DE L'ARIÈGE,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 571 du 28 octobre 1943 modifiée relative aux appareils à pression de vapeur employés à terre et aux appareils à pression de gaz employés à terre ou à bord des bateaux de navigation intérieure, et notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 63 du 18 janvier 1943 modifié portant règlement des appareils à pression de gaz, et notamment ses articles 5 et 6 ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 février 2006 désignant le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Midi-Pyrénées en qualité d'expert chargé du contrôle des épreuves des appareils à pression de gaz dans le département de l'Ariège ;

Vu l'arrêté du 4 janvier 2010 du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et de la ministre du logement nommant Monsieur André CROCHERIE directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Midi-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-SGAR du 30 août 2010 fixant l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Midi-Pyrénées ;

CONSIDERANT que les fonctions ci-dessus dévolues au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Midi-Pyrénées sont arrivées à expiration le 31 décembre 2010 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de les reconduire pour une nouvelle période de cinq ans ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Ariège ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Dans le département de l'Ariège, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Midi-Pyrénées est désigné en qualité d'expert pour le contrôle des épreuves des appareils à pression de gaz prescrite à l'article 5 du décret susvisé.

Article 2 :

Sous sa responsabilité et selon des modalités qu'il définira, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement pourra se faire assister par un certain nombre de délégués, notamment par des fonctionnaires et agents placés sous son autorité ou des organismes habilités.

Article 3 :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2011 pour expirer le 31 décembre 2015.

Article 4 :

Le Secrétaire général de la Préfecture de l'Ariège et le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Midi-Pyrénées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Foix, le 05/01/2011
Le Préfet,
signé Jacques BILLANT

**AVIS DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES POUR LE
RECRUTEMENT D'UN MAITRE OUVRIER
- CENTRALE THERMIQUE -**

Un concours externe sur titres pour le recrutement d'un Maître Ouvrier Centrale Thermique aura lieu au Centre Hospitalier Gérard Marchant.

Peuvent être admis à concourir, les candidats titulaires, soit :

- ▶ de deux diplômes de niveau V ou de deux qualifications reconnues équivalentes,
- ▶ de deux certifications inscrites au répertoire national des certifications professionnelles délivrées dans une ou plusieurs spécialités,
- ▶ de deux équivalences délivrées par la commission instituée par le décret du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requis pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique, permettant de se présenter à ce concours.
- ▶ de deux diplômes au moins équivalents figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de la santé

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum-vitae et de la copie des diplômes, doivent être adressées à :

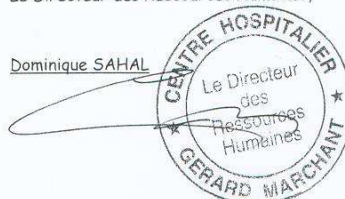
Madame le Directeur des Ressources Humaines du
Centre Hospitalier Gérard MARCHANT
134, route d'Espagne - BP 65714
31057 TOULOUSE CEDEX 1

AVANT LE 3 FEVRIER 2011, dernier délai.

Toulouse, le 3 Janvier 2011

Le Directeur des Ressources Humaines,

Dominique SAHAL



Centre Hospitalier Gérard Marchant
134, route d'Espagne - BP 65714 - 31057 TOULOUSE CEDEX 1
Tél : 05 61 43 77 77 - Télécopie : 05 61 43 77 00